



Une crise d'ampleur inédite

Jean-Pierre Hauet,
Rédacteur en chef

Ce numéro de l'*EdEnMag* paraît en plein milieu d'une période paradoxale. D'un côté la Commission européenne poursuit la mise en œuvre de l'initiative *Fit for 55* visant à atteindre son objectif ambitieux de décarbonation de -55 % en 2030. D'un autre côté, nous traversons une crise du gaz d'une ampleur inédite, dont la France n'a pas connu d'équivalent depuis la panne de l'usine de liquéfaction de Skikda en Algérie en novembre 1973 qui avait conduit, à l'époque, à interdire l'emploi du gaz dans les centrales thermiques.

Ce choc gazier, dont on n'imaginait pas qu'il fût possible, car le gaz avait la réputation d'être moins sujet à vicissitudes que le pétrole, nous rappelle la forte dépendance de nos approvisionnements gaziers vis-à-vis de la Russie et d'autres pays tiers. Par ailleurs, par le jeu des mécanismes de marché imposés au niveau européen, la hausse des prix du gaz a des répercussions fortes sur les marchés de l'électricité en Europe dont les prix de gros sur l'année n+1 sont passés de 50 €/MWh en janvier à plus de 120 €/MWh en octobre.

Grâce à nos moyens propres de production, hydraulique et nucléaire, qui assurent la stabilité de l'approvisionnement, le consommateur français est protégé d'une dérive trop forte des prix de l'électricité. Cependant, une actualisation du tarif réglementé de l'électricité est prévue en février 2022 qui devra, selon les règles européennes, prendre en compte l'évolution des prix sur le marché de gros.

La hausse des prix du gaz est liée à des facteurs relativement conjoncturels que la presse a bien décrits et on peut faire le pari que d'ici un an, peut-être deux, les choses rentreront dans l'ordre. Les ressources gazières sont abondantes et l'élasticité de la production par rapport aux prix est forte. Mais les hausses des prix du gaz et de l'électricité sont mal comprises du consommateur et des voix s'élèvent questionnant le rythme de la transition énergétique voulue par l'Europe et par la France.

En réponse, dans sa communication sur les prix de l'énergie, la Commission tend à démontrer que la hausse des prix n'est pas due à l'ambition climatique et préconise, une nouvelle fois, un renforcement des investissements dans les énergies renouvelables, les rénovations et l'efficacité énergétique.

En fait deux écueils sont à éviter : s'imaginer que l'on peut traiter les problèmes du court terme par des actions de long terme et remettre en cause les orientations du long terme du fait de difficultés de court terme. Il faut en fait traiter l'un et l'autre des deux problèmes.

**Deux écueils sont à éviter :
s'imaginer que l'on peut
traiter les problèmes du court
terme par des actions de long
terme et remettre en cause
les orientations du long terme
du fait de difficultés de court
terme**

Sur le court terme, il faut bien sûr des mesures sociales de mitigation des hausses de prix. Mais il faut aussi tirer les leçons de leur emballement et aménager les règles de fonctionnement des marchés pour introduire, sans doute par le canal de contrats à long terme, des amortisseurs et des ressorts de rappel.

Pour préparer le long terme, il ne faut pas changer de cap et compromettre l'avenir par des allègements de fiscalité sur les énergies fossiles sur lesquels il serait difficile de revenir, alors que l'électricité est déjà plus taxée que le gaz.

Parallèlement, l'indépendance et la stabilité que nous procure notre socle de production électrique nationale doivent être préservées. Un déclin des investissements en moyens pilotables de production d'électricité, dans un contexte de reprise de la consommation, pourrait entraîner une moindre robustesse du système électrique, une dépendance accrue vis-à-vis des pays voisins et partant un risque d'instabilité dans les approvisionnements et de volatilité dans les prix. La consolidation du socle national décarboné, en particulier de la filière nucléaire, doit être, en parallèle au développement des énergies renouvelables, un axe fort de la politique énergétique des prochaines années. ●